

Objet : Demande de révision des résultats de l'élection pour la fonction de vice-président exécutif de l'ACCTA en raison d'irrégularités dans la liste électorale et de considérations connexes

Le 27 juin 2025, le comité des élections a été chargé de vérifier la validité de l'élection pour le poste de vice-président exécutif de l'ACCTA. Vous trouverez ci-après le détail des problèmes soulevés, ainsi que les démarches que notre comité a entreprises et les conclusions auxquelles il est arrivé pour chacun d'eux, et enfin la recommandation officielle du comité des élections au sujet de cette affaire.

Irrégularités dans la liste électorale — Pour commencer, des membres admissibles au vote n'ont pas reçu le courriel de Simply Voting. Certains membres n'avaient pas été inscrits sur la liste électorale. Dans d'autres cas, les membres n'étaient plus actifs en raison, entre autres, de leur départ à la retraite. En outre, des incohérences ont été constatées dans les adresses électroniques, de même que des doublons, ce qui soulève d'autres questions quant à l'exactitude et à l'actualité de la liste électorale.

ACTIONS/CONCLUSIONS : L'article 6.4 b. des politiques nationales de l'ACCTA n'a pas été respecté. Procédure d'élection — Élections à l'exécutif national et au Comité de négociation. Avant la tenue d'un scrutin pour l'élection d'un membre de l'exécutif national, un vice-président régional ou une poste au Comité de négociation, le bureau national envoie un courriel à l'ensemble des membres actifs à l'adresse de courriel personnelle qu'ils ont fournie. Cette liste d'adresses courriel constitue la liste des membres admis à voter. Toute adresse courriel invalide est mise à jour en collaboration avec le membre ou l'exécutif de section. Il incombe aux membres actifs d'informer le bureau national de leur adresse courriel actuelle. Les membres peuvent mettre à jour leurs coordonnées à l'aide de la carte de membre en ligne.

Éléments de preuve recueillis

Outre les problèmes concernant la liste électorale, d'autres irrégularités ont été constatées dans le processus, notamment : • Des candidats inscrits sur les bulletins de vote pour d'autres fonctions, y compris celui de vice-président exécutif, ont vérifié la liste des électeurs; • Des cas d'électeurs ont buté sur des obstacles pour accéder à la plateforme de vote, notamment parce qu'ils n'ont pas reçu les courriels de vote, que leurs mots de passe étaient invalides ou que des mots de passe fournis par l'Association semblaient être impliqués dans des violations de données; • Des dérogations à la procédure commise par un candidat/directeur du scrutin justifient un examen plus approfondi, y compris l'accès à l'information de Simply Voting.

ACTIONS/CONCLUSIONS : Le comité des élections a examiné la liste électorale fournie à Simply Voting, ainsi que les corrections soumises au fur et à mesure à Simply Voting pendant le déroulement de l'élection. Nous avons pu confirmer que la violation des données signalée s'est bien produite dans certains cas et que ce problème est lié à Simply Voting et qu'il n'a rien à voir avec l'ACCTA. Elle n'a pas eu d'incidence sur les résultats des élections. Des électeurs ont éprouvé des difficultés à accéder à la plateforme de vote au début, mais ces problèmes ont été réglés pendant le déroulement des élections. D'après ce que nous avons pu établir, l'accès du candidat à l'information de Simply Voting n'a jamais causé de problème, car ce candidat s'est contenté de configurer les paramètres de l'élection avant de se retirer du processus et de confier l'ensemble des tâches à Kristen Murphy (adjointe administrative du bureau national), qui a modifié le mot de passe et s'est chargée de toutes les opérations de saisie et de conduite de l'élection. Nous avons confirmé cela grâce à l'information fournie par Kristen Murphy et à un entretien avec Scott Loder.

Compte tenu de la gravité de ces problèmes, je pense qu'un examen complet et transparent est nécessaire pour garantir la crédibilité du processus électoral et faire en sorte que les membres aient confiance dans les résultats. Je demande au comité des élections et au directeur du scrutin pour l'élection du vice-président exécutif de bien vouloir ouvrir une enquête sur ces motifs de préoccupation et d'envisager toute mesure corrective appropriée, notamment un nouveau dépouillement, un audit ou un nouveau scrutin, s'il y a lieu.

ACTIONS/CONCLUSIONS : Le comité des élections a mené à bien un examen exhaustif et transparent. Même si nous pourrions tirer des leçons de cette élection, nous estimons que son issue n'a été influencée par aucun des éléments susmentionnés et que les résultats restent justifiés. Nous pensons que les membres peuvent être certains de l'intégrité des résultats et qu'ils doivent également pouvoir compter sur de meilleurs processus à l'avenir. Nous ne jugeons pas qu'un nouveau scrutin soit justifié ni utile.

RECOMMANDATIONS POUR LES FUTURES ÉLECTIONS : Mettre à jour la politique nationale de l'ACCTA en matière d'élection. Respecter l'ensemble des politiques nationales relatives aux élections. Retirer le vice-président exécutif de la procédure d'élection. Veiller à ce qu'au moins un membre du comité des élections soit présent au bureau national pendant les périodes de scrutin. Former adéquatement les personnes chargées d'organiser les scrutins. (Cela comprend les membres du comité des élections et les directeurs de scrutin.) Interdire à tout candidat l'accès à la liste électorale nationale et au système de vote électronique utilisé. Tenir une liste électorale nationale et la mettre à jour régulièrement tout au long de l'année.

Meilleures salutations,

Chad Watt

Peter Bryant

Chris Robichaud

Comité des élections de l'ACCTA